



Le Club Informatique de la Mayenne

CHARTRE

Création le 26/05/2005
Révision 1 du 01/02/2011
Révision 2 du 22/11/2012
Révision 3 du 21/01/2016

SOMMAIRE

1. DEFINITION	3
2. OBJECTIFS	3
3. CONDITIONS D'ADHESION	3
4. FONCTIONNEMENT	4
5. DEONTOLOGIE	5
6. THEMES COUVERTS	5
7. ANIMATION	6

1. DEFINITION

Le GRIR, Groupe des Responsables Informatiques, est aussi appelé « Club Informatique de la Mayenne »

C'est un groupe informel constitué le 26/05/05

Ses membres n'ont pas de contraintes vis-à-vis du groupe ou des autres membres. Il n'existe donc pas de bureau, pas de frais d'adhésion ni aucune autre contrepartie financière au bénéfice du groupe.

2. OBJECTIFS

Le club a été fondé pour permettre aux membres d'échanger, partager, confronter des expériences sur des problématiques et des thèmes informatiques/métiers dont la préoccupation concerne une majorité des membres.

3. CONDITIONS D'ADHESION

Tout nouveau membre doit répondre cumulativement aux conditions suivantes :

- faire partie d'une entreprise du département de la Mayenne,
- avoir une fonction et une responsabilité professionnelle en relation avec l'informatique opérationnelle,
- être proposé à l'approbation des animateurs du groupe,
- adhérer à la présente charte,
- participer au moins à la moitié des réunions annuelles

En fin d'année, les animateurs feront un point sur le respect de ces conditions.

La taille du groupe doit rester compatible avec ses objectifs.

4. FONCTIONNEMENT

Une réunion est fixée en moyenne tous les deux mois (hors vacances scolaires) à partir de 18h30.

Les réunions peuvent se tenir dans les locaux du Centre de Formation de la Chambre de Commerce de la Mayenne ou sur le site d'un des membres du club. Dans ce cas les membres se réuniront plus tôt si une visite de site est organisée.

Les réunions sont planifiées annuellement, permettant aux membres de prendre leurs dispositions pour assurer la meilleure assiduité.

Des intervenants et/ou prestataires peuvent être conviés pour informer les membres du groupe sur des thèmes préalablement choisis (avec l'accord préalable des membres du groupe).

Une réunion se poursuit par un dîner pris en commun.

Si lors d'une réunion le club a sollicité un intervenant extérieur, il sera convié au dîner

La totalité des frais de dîner (y compris éventuels intervenants extérieurs) seront répartis au prorata des membres du club présents au dîner.

Si un sujet devait être annulé, la date de la réunion planifiée serait maintenue, avec comme objet un débat sur le sujet prévu ou tout autre d'ordre général. Cette mesure a pour objectif de garantir la participation d'un maximum de membres, grâce à la stabilité de l'agenda annuel.

Chaque participant s'obligera à valider sa participation à la réunion et au dîner au minimum 3 jours avant la date de tenue de la réunion.

5. DEONTOLOGIE

Les adhérents s'engagent à faire preuve de discrétion concernant les activités des autres adhérents et des entreprises.

Ils ne font pas preuve de prosélytisme concernant leurs activités professionnelles.

Ils font preuve d'honnêteté à l'égard des autres adhérents et des entreprises.

Ils se doivent de respecter les horaires

Ils ont la liberté de parole.

Tout document ou tout échange d'une manière générale doit rester à la discrétion des adhérents.

6. THEMES COUVERTS

Il est demandé à chaque adhérent de fournir les renseignements de la fiche société, afin que le groupe ait une meilleure connaissance du nouvel adhérent, de son entreprise et de ses centres d'intérêts.
(la précision des informations est laissée à l'appréciation de chaque membre)

Chaque adhérent peut proposer un thème à aborder pour une réunion ultérieure et convier des partenaires extérieurs.

7. ANIMATION

Animation du Club

Pour assurer sa pérennité, le club doit être animé par 3 membres actifs. Ses 3 membres sont responsables vis-à-vis du club

- De l'organisation matérielle des réunions
- De l'échange des documentations, supports, ...
- Des la communication en général, et en particulier avec la CCI et les autres clubs de la Mayenne

Au 22/11/2012 les 3 membres reconnus comme animateurs sont Philippe MOREAU, Emmanuel VERHAQUE, Régis DEUIL.

Animation des réunions

Pour assurer la dynamique des réunions, un lead est désigné et à en charge

- l'organisation avec les éventuels partenaires externes,
- l'animation de la réunion (faire respecter le droit d'expression de chacun ainsi qu'être le maître du temps)

Je certifie avoir pris connaissance de la charte d'adhésion au club informatique de la Mayenne, et les accepte sans réserve.

Adhésion Membre

Entreprise

Nom, Prénom

Fonction

Email, mobile

.....

Date :

Signature